



EMPACTA ® Quality Standard No. 3 (French)

Contexte

Reconnaissant les difficultés de mise en œuvre des audits par les pairs en relation avec le SQE1, le Conseil est autorisé à commander une visite d'assurance qualité (VAQ). Le NQE 3 remplace le NQE 1, art. 5.2.

Objet

L'objectif de la visite d'assurance qualité (VAQ) est de vérifier la qualité du travail d'un membre et de produire des recommandations significatives. Une VAQ doit être effectuée tous les six ans, à partir de la date d'adhésion du membre, et toujours au plus tard six ans après la date du rapport de la dernière VAQ. Le dernier audit par les pairs sera considéré comme égal à une VAQ.

Procédures

- Il est reconnu au Conseil le pouvoir de choisir le membre qui réalisera la VAQ. Le membre choisi a le devoir d'effectuer la VAQ. Le membre contrôlé doit accepter la décision de la Commission.
- Le début de la VAQ sera convenu d'un commun accord entre l'auditeur et l'audité. Toutefois, la VAQ doit être réalisé au plus tard un an après la date d'échéance du VAQ.
- Le programme de la VAQ est déterminé par le conseil d'administration. À cette fin, la Commission publie un questionnaire. Ce questionnaire n'est pas confidentiel.
- Le membre qui effectue le VAQ émet un rapport et une lettre des recommandations en anglais. Le rapport et la lettre des recommandations sont d'abord envoyés à l'entité contrôlée. Après avoir reçu les commentaires de l'entité auditée, le membre qui a effectué l'audit soumet le rapport et la lettre des recommandations au conseil d'administration.
- Le résumé du rapport doit être accessible à tous les membres, tandis que le rapport détaillé reste confidentiel. Cela signifie que ce rapport n'est accessible qu'au conseil d'administration, à l'auditeur et à l'entité auditée. L'auditeur et l'entité auditée ne peuvent pas divulguer le rapport détaillé à d'autres personnes.
- L'auditeur reçoit une rémunération de l'association. Cette rémunération couvre les frais de déplacement et un honoraire journalier. Deux jours par VAQ sur place et un jour pour la rédaction du rapport sont suffisants.

- Il est possible qu'un membre choisisse volontairement une VAQ.
- Les résultats de la VAQ seront certifiés.
- La NQE 3 entrera en vigueur le 1er janvier 2021.

Board: Thomas Werner, Riad al Zouki (Chairmen), Frank Fabel (Secretary), Etleva Dhamo (Treasurer)
Registered in Berlin, VR 33086 B, tax №27/664/56771
Entitled to issue confirmations of donation in acc. with § 52 Abs 2, Satz 1 Nr. (n) 7 AO (charitable purposes)
Thielallee 113, 14195 Berlin, Germany, www.EMPACTA.org Tel. +49 30 84 31 68 44, Tel. +355 67 20 66 161
Fax: +49 89 84 00 23 17 e-mail: dhamo@EMPACTA.org
Bank account: Commerzbank IBAN DE 53 1004 0048 0433 4769 00, BIC: COBADEFFXXX